

CONDITIONS GENERALES DE VENTES du Contrat de prestation en ligne

Ce document expose les droits et obligations du CVSM et du CLIENT concernant la mise à disposition d'une prestation (Formation, Location de supports nautiques, location d'équipements, Adhésions, Licences) identifiée dans les Conditions Particulières.

Il constitue avec les Conditions Particulières dont le client reconnaît avoir pris connaissance, un document unique appelé « Contrat de prestation des produits au catalogue du CVSM » ; le client s'engageant à respecter les dispositions de ce document unique.

Les Présentes Conditions Générales de Ventes du contrat de prestations sont complétées, lors d'une transaction en ligne par le site Internet www.cvsm.org, par les « Conditions de réservation et de Paiement en ligne.

1 - Prix des prestations

Les prix figurant sur le site www.cvsm.org ou sur les autres supports de communication édités par le CVSM sont exprimés en Euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Le prix est payable comptant le jour de la commande. Les prix pratiqués sont ceux appliqués au moment de la commande sous réserve d'erreur typographique ou de modification du taux de TVA française. Tout changement de ce taux serait alors répercuté immédiatement sur les prix de vente.

2- Inscription / réservation

Hormis les cours particuliers, les cours collectifs et les stages sont conçus et organisés pour un minimum de 3 personnes.

Suivant le type de prestation et la période, l'inscription peut se faire :

- En ligne via le site cvsm.org
- Au comptoir d'accueil :
CVSM base nautique de Laurens, route d'Azur, 40140 SOUSTONS
- Par téléphone : 05 58 41 11 95
- Par courriel à cvsm.exploit@orange.fr

Toute adhésion ou réservation n'est définitive qu'à réception du règlement total de la prestation (cf. « 3 - Modes de règlement proposés »).

Selon les prestations, un versement d'arrhes sera demandé et le règlement du solde le jour de la prestation.

3 - Modes de règlement proposés

- ❖ EN LIGNE
 - Carte bancaire
 - PayPal

- ❖ AU COMPTOIR
 - Chèque bancaire français, libellé à l'ordre du CVSM.
 - Chèque vacances ANCV stipulant le nom de son titulaire.
 - *LECVSM ne rend pas la monnaie sur les chèques ANCV.*
 - Espèces.

4 - Annulation de session et remboursement

- ❖ Annulation du fait du client :
 - Plus de 7 jours avant le début de la prestation, la somme versée sera remboursée dans sa totalité.
 - Entre 7 jours et 48 heures, 70% du montant TTC de la prestation sera remboursé.
 - Passé 48 heures, aucun remboursement ne sera effectué.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, au plus tard dans les 15 jours suivant la réception du RIB du client.

Tout stage commencé est dû et un départ prématuré ne saurait donner lieu à une demande de remboursement.

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

En cas de problème médical empêchant le client de participer à la prestation, le CVSM ne sera pas en mesure d'effectuer un remboursement. Le CVSM invitera le client à contacter ses propres assurances.

- ❖ Annulation du fait du prestataire CVSM et des aléas :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (notamment manque de vent, vent trop fort, pollution, coup de chaleur...), les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre de la prestation souscrite, seront, en accord avec le stagiaire, remplacés par des activités de substitution ou reportés à une date ultérieure.

En cas d'impossibilité de remplacement ou de report, l'intégralité de la session annulée sera remboursée au client. Le remboursement sera effectué par virement bancaire, au plus tard dans les 5 jours suivants la réception du RIB du client.

5 – Facturation

Une facture détaillée sera adressée au client sur simple demande. Tous nos tarifs sont exprimés en euros et s'entendent TTC.

6 – Assurances

Licencié : Toute personne licenciée à la FFVoile bénéficie d'un contrat d'assurance comprenant deux garanties.

- L'une au titre du contrat responsabilité civile auprès de la MAIF, n° 3948740.N, régi par le Code des Assurances,
- L'autre au titre du contrat accidents corporels individuelle accident auprès de la MDS, n°2203, régi par le Code de la Mutualité.

Ces deux contrats sont consultables sur le site Internet de la FFVoile : <http://www.ffvoile.f>

Non licencié :

Toute personne non licenciée accédant à la location bénéficie d'une assurance couvrant les dommages matériel et corporels qu'elle pourrait causer à des tiers.

Ces garanties sont proposées par Mader Assurances agent général MMA a la Rochelle

En cas d'un sinistre responsable et sans possibilités de recours contre un tiers, le locataire sera responsable à concurrence du dépôt de garantie mentionné aux conditions particulières du contrat de location.

Ce dépôt de garantie sera applicable sur des dommages occasionnés à des tiers même en l'absence de dégât sur l'embarcation ou du support loué. « Références au règlement des abordages en mer »

Ce dépôt de garantie sera applicable pour toute opération de remorquage ou assistance réalisé en dehors de la zone de surveillance affiché au bureau du CVSM.

7- Responsabilité de la structure

Assurance :

L'assurance responsabilité civile du CVSM concernant ses clients, cesse en dehors du créneau horaire réservé pour la prestation.

Perte-vol :

Il est fortement déconseillé aux clients de laisser des objets de valeur dans les vestiaires (argent, montre, téléphone,). Le CVSM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux et sur le parc.

Stages et cours :

Les stagiaires mineurs pris en charge par le CVSM sont sous la responsabilité de ses moniteurs exclusivement dans le créneau horaire réservé. Celui-ci inclut la durée de la leçon et le temps d'attribution et de restitution de l'équipement. Les parents devront avant de laisser leur enfant, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

8 - Engagement de la structure

Dans le cadre de la prestation choisie par le client, le CVSM s'engage aux moyens suivants :

L'enseignement	La sécurité	La location
Une équipe de professionnels diplômés Des conseils adaptés et personnalisés Des cours particuliers sur mesure avec un moniteur à vos côtés	Un plan d'eau sécurisé La surveillance des équipes à terre Des moyens d'intervention rapides	Un bateau prêt à naviguer Du matériel gréé et au bord de l'eau Du choix selon son envie et son niveau L'équipement individuel fourni : gilet, harnais, shorty

9 - Engagement du client

En s'inscrivant à des prestations nautiques du CVSM, les participants majeurs ou les mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique de celles-ci dans des conditions normales. Ils s'engagent notamment sur leur capacité :

Mineur de moins de 16 ans

J'atteste que l'enfant dont j'ai la responsabilité est apte à s'immerger puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pied.

Mineur de plus de 16 ans

J'atteste que l'enfant dont j'ai la responsabilité est apte à nager au moins 50 mètres départ plongé et que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du support choisi.

Adulte

Je reconnais être apte à nager au moins 50 mètres départ plongé et que mon état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du support choisi.

Le client reconnaît avoir été informé de la zone de navigation autorisée pour cette activité (voir plan d'eau affiché au CVSM)

Le client affirme qu'il est autonome dans sa pratique du support loué tel que décrit dans le niveau 3 de la FFV.

Le client s'engage à utiliser le matériel confié dans les conditions normales au regard : des règles de navigation, du règlement des abordages et des spécificités du matériel et ce à chaque sortie.

Le client reconnaît qu'il est responsable juridiquement du matériel, dès sa prise en charge jusqu'à la restitution.

10 - Location de matériel

Le client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué. Il s'engage à une utilisation prudente, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Le matériel est sous l'entière responsabilité du client pendant la durée de la location et jusqu'à sa restitution effective.

Le client devra fournir un dépôt de garantie payable par carte de crédit ou chèque bancaire.

La location débute dès la prise de possession du matériel par le client.

Le CVSM déclare que le support nautique est en bon état de navigation. Le locataire peut s'en assurer dans les cinq premières minutes de sa navigation. Après dépassement de ce délai, le CVSM considérera que le Locataire accepte le support nautique comme exempt de défaut de fonctionnement apparent.

Le matériel devra être restitué au terme de la durée de location prévue, au site de location du CVSM. Le contrat de location prendra fin après le contrôle physique effectué par le CVSM.

La durée de location se fait par tranche d'une heure. Toute heure supplémentaire entamée sera due intégralement.

Le défaut de restitution du matériel loué, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à l'encaissement de la caution et à un dépôt de plainte.

Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel. Toute dégradation, qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu, en plus du coût de la location, au paiement du montant prévu et indiqué sur le contrat de location.

Le dépôt de garantie indiqué aux Conditions Particulières sera restitué au Locataire en fin de contrat lorsque celui-ci aura satisfait à toutes ses obligations au sens du présent contrat. A défaut, il sera affecté, pour tout ou partie, au paiement de toute somme énumérée ci-dessus due au Loueur par le Locataire.

11 - Droits à l'image

En s'inscrivant à des prestations du CVSM, les participants majeurs ou les mineurs et leurs parents acceptent d'être pris en photos et vidéos durant les prestations et que ces images soient utilisées à des fins de promotion des activités commerciales du CVSM (site web, réseaux sociaux).

S'ils s'y opposent, les participants devront le faire savoir sur simple demande adressée au bureau d'accueil le premier jour de la prestation.

12 - Confidentialité des données

Les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers, à l'exception de la plateforme de paiement pour la sécurisation et l'assurance des paiements en ligne ainsi qu'à l'exception des serveurs de notre prestataire informatique BLOWWATCH. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de contacter

le CVSM par courrier postal : Club de Voile de Soustons Marensin, Base de Laurens, route d'Azur 40140 SOUSTONS.

BLOOWATCH accepte de mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles correspondant au niveau basique de sécurité de l'organisation référencé par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, ou de la législation qui la remplacera à l'avenir, afin d'assurer la responsabilité de la sécurité des données du Licencié et éviter toute manipulation, perte ou accès non autorisé. BLOOWATCH s'engage à respecter l'obligation du secret en ce qui concerne les données personnelles et son devoir de maintenir l'adoption de mesures de sécurité imposées par la législation en vigueur pour empêcher l'altération, la perte ou l'accès non autorisé.

En sa qualité de responsable du traitement, le CVSM détermine et respecte les mesures techniques et organisationnelles relatives à la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel traitées.

Le CVSM reconnaît que les mesures de sécurité qui lui sont communiquées préalablement à la souscription satisfont à l'obligation de sécurité et de confidentialité nécessaires à la conformité du traitement à la réglementation, et notamment :

- Les Données du CVSM sont hébergés sur les serveurs de BLOOWATCH hébergés dans l'infrastructure de Microsoft située en Europe certifiée ISO 27001 et Sécurité PCI-DSS ; Le contrôle de la sécurité des serveurs et de la mise à jour des logiciels d'exploitation de BLOOWATCH est effectué en temps réel ;
- BLOOWATCH ne permet l'accès aux Fonctionnalités et aux Données du CVSM qu'aux personnes spécifiquement autorisées par BLOOWATCH et par le CVSM. Aucun employé de BLOOWATCH n'a accès aux Données du CVSM, sauf si l'accès à ces informations est nécessaire pour la Souscription ou pour la réalisation de l'objet des présentes CGV. Chaque collaborateur de BLOOWATCH est tenu par un engagement relatif à la protection des Données à Caractère Personnel ;
- À la demande du CVSM ou des Utilisateurs et sous réserve de la Souscription aux services d'assistance, BLOOWATCH pourra se connecter à distance à leurs Comptes, après formalisation de l'accord de l'Utilisateur, pour les assister dans le paramétrage ou l'utilisation des Modules.
- BLOOWATCH préviendra le CVSM de toute violation des Données à Caractère Personnel qui lui sont confiées par le CVSM, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance compte tenu du délai de notification imparti au responsable de traitement par les articles 33 et 34 du RGPD.

BLOOWATCH enquêtera rapidement sur toute violation des Données à Caractère Personnel afin de remédier à une telle violation. BLOOWATCH informera le CVSM rapidement des mesures correctives et des mesures mises en place pour y remédier.

Nota : Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes conditions générales.